

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 37192

présenté par
M. Dupont-Aignan

AVANT L'ARTICLE PREMIERÀ l'intitulé du titre I^{er}, substituer au mot :

« universel »

le mot :

« sexiste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les titres d'un projet de loi disent la philosophie générale et les objectifs du projet.

Si le Gouvernement persiste à défendre sa réforme telle qu'elle est présentée dans les articles du titre 1, il est impossible de qualifier le régime « d'universel » ce qui sous-entend une égalité entre les femmes et les hommes. Or les articles liés au Titre I^{er} ne font qu'inscrire dans le marbrer les discriminations salariales actuelles et donc, les écarts de pension.